Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 056-215600180-20260528-202605004-DE

Billiers

CONSEIL MUNICIPAL DU
28 MAI 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS
EXTRAIT

L'an 2026 – le VINGT-HUIT MAI,
Le Conseil Municipal de la Commune de BILLIERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard MONTI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : **15** Présents : 13 Votants : 15

Date de la convocation : 21/05/2026

PRESENTS : MONTI Bernard, ROBERDEL Bertrand, BOUILLARD Philippe, LE JALLÉ Hervé, LEBRUN Olivier, QUESSEVEUR Véronique, LANOË ROUBAUT Stéphanie, MAFOA Jean-Yves, LOUER Ivan, LERONDEAU Camille, LE GUENNEC Louise, DUPONT DUTILLOY Eric, BELLOY Céline.

ABSENTS : CROCHET Catherine, procuration du 26/05/2026 à Bernard MONTI ; LONCLE Sandra, procuration du 27/05/2026 à Jean-Yves MAFOA.

APPEL ET VALIDATION DU QUORUM :
Monsieur le Maire accueille les participants. Le quorum étant atteint, la séance débute à 20 h 00.

SECRETAIRE de séance : Bertrand ROVBERDEL est élu secrétaire.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SEANCE PRECEDENT :
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, APPROUVE :
- Le procès-verbal de séance du 16/04/2026 transmis par messagerie le 30/04/2026 à 19 :24.

Délibération 2026 05 004
Finances – Attribution des subventions diverses – exercice 2026

Monsieur le Maire rappelle au conseil la somme de 30 000 € inscrite au budget principal primitif 2026 pour permettre l'attribution de subventions aux associations et divers organismes intervenants dans la vie locale.

Il prend acte du message de Sandra LONCLE, conseillère absente ce soir, qui regrette que les conseillers n'aient pas été associés à la préparation de cette décision. Il explique qu'un travail approfondi est nécessaire sur ce sujet et que les délais entre les dernières élections et la préparation de la présente délibération ne permettaient pas de mener ce travail de révision dans des conditions satisfaisantes.

Il fait part de sa volonté d'associer tous les élus qui le souhaitent à cette démarche qui sera conduite dans le cadre de réunion en commissions à partir de la rentrée prochaine.

Pour l'exercice 2026, Il propose, de reconduire à titre transitoire les montants de subventions attribués en 2025.

Madame BELLOY, conseillère, s'interroge sur le tableau présenté et sur la disparité importante des montants alloués entre les associations. Elle regrette que l'association La Flemme, qui est nouvelle et qui démarre, ne soit pas plus soutenue.

Le maire explique que les enjeux financiers auxquels sont confrontées les associations ne sont pas les mêmes selon les types d'évènements qu'elles organisent ou les activités qu'elles proposent.

Olivier LEBRUN, conseiller délégué rappelle qu'un travail de fond avait été réalisé dans ce domaine lors d'une précédente mandature : un mode de calcul très précis, basé sur l'équité avait été mis en place, il pense que le processus a dû se déliter au cours du mandat suivant.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 056-215600180-20260528-202605004-DE

Monsieur DUPONT DUTILLOY, conseiller, voudrait savoir ce qui a conduit à la réduction importante du montant alloué à l'association VTBV. Il demande s'il peut s'agir d'une erreur.

Le maire indique que ce montant a été modifier en 2025. Il précise qu'au cours du mandat précédent, les membres du conseil n'étaient pas associés aux réunions préparatoires à cette délibération, il ne peut donc pas répondre.

Le Maire poursuit sur l'examen du tableau de répartition :

- Les lignes concernant l'école et sa coopérative ont été fusionnées pour une meilleure compréhension (doublon). La direction de l'école va établir un bilan financier pour permettre une estimation précise des besoins dès 2026 et une traçabilité sur la destination des sommes allouées.
- Des décisions devront être prises pour ce qui concerne l'Office Municipal des Sports : ce n'est pas un office intercommunal, seulement deux communes (Billiers et Muzillac) y adhèrent. Ainsi, Billiers verse une participation annuelle qui ne bénéficient pas directement aux Billotins inscrits dans les clubs (les fédérations n'appliquent pas de tarifs différentiels).

Céline BELLOY, conseillère, ne comprend pas l'attribution d'une subvention à l'association Les Mains dans le Sable dont la dernière action de nettoyage sur les plages de Billiers remonte à 2023.

Philippe BOUILLARD, adjoint délégué, répond que cette subvention n'est pas destinée à soutenir ce que fait l'association uniquement sur Billiers : « C'est une action sur l'ensemble du littoral de notre secteur que la commune soutient et encourage ».

Au terme des débats, Monsieur le Maire soumet la décision au vote.

Le conseil municipal, par 12 voix pour, 1 abstention (S. LONCLE), 2 voix contre (E. DUPONT DUTILLOY, C. BELLOY) :

DECIDE d'allouer les montants des subventions diverses pour l'année 2026, suivant le tableau ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 056-215600180-20260528-202605004-DE

	Nom	Calcul	Propositions 2026
ASSOCIATIONS DE **BILLIERS**	ECOLE COOP SCOLAIRE	réserve : 31 € x 63 e	2 000,00
	COOP SCOLAIRE	forfait x nbre enfar	6 000,00
	AMIS ECOLE 1 (livre de Noël)	forfait 15,50/enfan	0,00
	AMIS ECOLE 2		1 550,00
	LSC		1 700,00
	VTBV		1 700,00
	Zic O BOURG		1 700,00
	HARMONIES		600,00
	COMITE DES MARINS		300,00
	DESSINS & CRAYONS DE BOIS		400,00
	LES ATELIERS BILLOTINS		400,00
	CHORALE AR KLEGADEN		200,00
	ART & SYMBIOSE		200,00
	AMOUR DU THEATRE		600,00
	SEPIA CLUB PHOTOS		400,00
	LA FLEMME (Brocante vivante)		400,00
			18 150,00
ASSOCIATIONS **ARC SUD** BRETAGNE	OMS		3 700,00
	ECOLE DE MUSIQUE (Muzillac)	nbre d'enfant x50,00	400,00
	FAMILLES RURALES (Muz - Piscine)	nbre d'enfant x 50,00	300,00
	SAUVETAGE EN MER (damgan)		600,00
	ADMR		3 000,00
	SAPEURS POMPIERS (muzillac)		350,00
	BANQUE ALIMENTAIRE		300,00
	RESTOS DU CŒUR		300,00
	TERRE EN VIE		300,00
			9 250,00
ASSOCIATIONS **HORS SECTEURS** ASB	SECOURS CATHOLIQUE		300,00
	CROIX ROUGE		300,00
	EMMAUS		300,00
	EAU ET RIVIERE		300,00
	LES MAINS DANS LE SABLE		300,00
	LE SOUVENIR FRANCAIS - Comité Pays de Vilaine		250,00
			1 750,00
		ATTRIBUÉ =	**29 150,00**
		RESTE DISPONIBLE =	850,00
		PRÉVU AU BUDGET =	**30 000,00**

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Bernard MONTI

MAIRIE DE BILLIERS 56190

Certifié exécutoire

Billiers, le __/__/____